



# Notre mission... Votre métier

Syndicat de la Chaudronnerie, Tuyauterie et Maintenance industrielle



# Agir ensemble

Le SNCT est un organisme professionnel régi par la loi du 21 mars 1884.

## Les sections professionnelles, un lieu de rencontre et d'échanges privilégié

Les sections professionnelles sont ouvertes à l'ensemble des adhérents pour échanger, partager leurs expériences et débattre de sujets d'intérêt commun.

Section Chaudière  
Section Réservoirs transportables  
Section Réservoirs intransportables  
Section Compensateurs de dilatation & Tuyaux flexibles  
Section Tuyauterie & Maintenance industrielle  
Section Appareils à pression  
Section Agroalimentaire, Pharmacie & Cosmétologie

## Notre expérience pour vous conseiller

Le SNCT apporte aux entreprises adhérentes des solutions concrètes dans la gestion de leurs préoccupations quotidiennes. De plus, le syndicat, membre de la Fédération des Industries Mécaniques (FIM) donne la possibilité à ses adhérents de faire appel à ses services dans les domaines suivants :

Fiscalité et réglementation  
Affaires juridiques et environnement  
Information économique  
Marchés et international  
Europe  
Financement, garanties et assurances

## Le SNCT en régions

Présent dans toute la France, le SNCT apporte un contact personnalisé à ses adhérents.

Section Centre-Ile de France  
Section Nord & Est  
Section Sud-Est  
Section Sud  
Section Sud-Ouest  
Section Ouest

Les coordonnées des sections régionales sont disponibles sur le site [www.snct.org](http://www.snct.org)

## Défendre et promouvoir les intérêts de la profession

Le SNCT valorise les entreprises qu'il représente. Il renforce leur poids et leur influence vis-à-vis de leur environnement national et international. Ainsi, les entreprises adhérentes construisent une stratégie commune.



# Anticiper et maîtriser les évolutions techniques

## Le SNCT élabore et diffuse les Codes de construction

- CODAP® – Code de construction des appareils à pression (versions française et anglaise)
- CODETI® – Code de construction des tuyauteries industrielles (version française)
- CODRES® – Code de construction des réservoirs de stockage (versions française et anglaise)
- COVAP® – Code de construction des générateurs de vapeur (version française)

- ASME Boiler & Pressure Vessel Code

Suite à l'accord passé avec l'ASME, le SNCT diffuse le Code ASME (version anglaise) et la Division 1 de la Section VIII du Code ASME en version bilingue français/anglais.

## Un soutien technique permanent

Les experts du SNCT répondent à vos questions techniques et vous conseillent sur l'application de la réglementation et des normes.

Le syndicat participe activement aux instances techniques de la profession. Il reste en alerte et informe ses adhérents des avancées techniques en matière de réglementation, de normalisation et de certification et les sensibilise aux évolutions techniques.

## Des formations techniques

Les experts du SNCT dispensent des formations aux codes de construction à la Maison de la Mécanique (Courbevoie 92) ou au sein même de votre entreprise.

## Développer et promouvoir la technicité de la profession

- Les différentes sections professionnelles et groupes de travail réalisent des études. Les adhérents ont la possibilité de travailler ensemble sur les guides techniques de la profession pour maîtriser les évolutions de la technologie.
- Ils développent également avec la collaboration des experts du SNCT les documents techniques et assurent le suivi de leur évolution.

# Accompagner le développement social des entreprises

## **Le Comité des Affaires sociales, une cellule de réflexion**

Le Comité des Affaires sociales est un lieu convivial d'échanges et de partage où les adhérents peuvent recueillir de l'information, l'étudier collectivement, faire part des problématiques de terrain rencontrées ainsi que des solutions adoptées en ce qui concerne les relations sociales dans l'entreprise. Au cours de chaque réunion, des spécialistes des questions sociales interviennent et éclairent les adhérents sur des points d'actualités.

Le Comité des Affaires sociales est amené à se saisir de tout sujet intéressant nos professions, à constituer des cellules de réflexion et à transmettre aux instances concernées – législateurs, partenaires de branche, organismes sociaux, clients – tels que la FIM, l'UIMM, le MEDEF, les Ministères... un avis circonstancié.

## **S'adapter à un cadre législatif complexe**

Le SNCT traite des relations sociales au sein de l'entreprise et des questions ayant un impact direct sur son organisation et son vécu.

Prévenir les conflits, régler les contentieux, ce sont autant de problématiques quotidiennes dont le SNCT fait écho auprès d'instances telles que l'UIMM.

Le comité des Affaires sociales permet aux adhérents de se réunir pour débattre de thèmes relatifs à la législation et à la réglementation du travail.

## **Une action de lobbying social**

S'il appartient à l'UIMM et aux Chambres syndicales départementales de négocier les accords collectifs avec les partenaires sociaux ainsi que les textes réglementaires avec les pouvoirs publics, le SNCT assure un lobbying « spécifique ». En effet, le SNCT peut intervenir auprès de l'UIMM, du MEDEF, des Pouvoirs publics et des Ministères concernés pour tout sujet social qui ne serait pas déjà traité par l'UIMM ou qui ne serait pas horizontal.

## **Améliorer la sécurité au travail**

Le groupe de travail Qualité Hygiène Sécurité Environnement du SNCT a pour objectif d'aider les entreprises adhérentes dans leurs démarches d'optimisation de la sécurité.

Le SNCT participe à la réalisation de l'écriture des recommandations nationales sur les thèmes variés de la prévention des risques au travail.

La CNAM et le SNCT au travers des Comités Techniques Nationaux ont mis en place un Comité spécifique de la Chaudronnerie qui élabore une Charte sécurité et mène de véritables actions de communication nationales auprès de l'ensemble des Entreprises afin de les aider à améliorer leurs résultats en matière de sécurité.



# Promouvoir nos métiers

## Valoriser la profession

Inciter les jeunes à rejoindre nos métiers reste une priorité pour répondre à la demande constante de nos industriels. Le SNCT organise des campagnes de communication autour des métiers de la Chaudronnerie, Tuyauterie et Maintenance industrielle pour donner une image dynamique et attrayante de la profession.

## Assurer l'avenir de la profession par la formation

Pour maintenir sa compétitivité, la profession doit faire en sorte que la formation du personnel qualifié soit adaptée aux besoins des entreprises.

Le SNCT participe à l'élaboration des contenus des formations.

Il travaille en étroite collaboration avec le Ministère de l'Éducation Nationale et coopère avec les structures responsables de l'actualisation des programmes de formation, des diplômes et de la carte scolaire. Le syndicat est le trait d'union entre les entreprises, les élèves, les enseignants, le Ministère et l'ensemble des organismes de formation.

L'objectif est de mettre en adéquation les besoins des entreprises et les qualifications.

## Des outils de communication adaptés

- [www.metiers-avenir.com](http://www.metiers-avenir.com) : Création du 1<sup>er</sup> site internet exclusivement dédié aux métiers de la chaudronnerie, tuyauterie et maintenance industrielle.

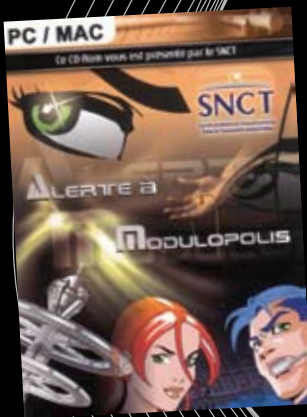
- « **La filière professionnelle, la filière du succès** » : Valorisation du métier par le biais de 5 affiches représentant 5 jeunes associés par leurs métiers à l'évolution et à la création industrielle.

- « **Un métier... Un avenir** » : Plaquette consacrée aux métiers de chaudronnier, soudeur et tuyauteur destinée aux jeunes.

- **Alerte à Modulopolis** : CD-ROM de jeux interactifs de découverte des métiers de la Chaudronnerie, Tuyauterie et Maintenance industrielle

## Le SNCT organisme collecteur de la taxe d'apprentissage

La collecte de la taxe d'apprentissage permet au SNCT de financer les actions de promotion de nos métiers vis-à-vis des jeunes, des parents et des enseignants.



# Notre mission... Votre métier

Syndicat de la Chaudronnerie, Tuyauterie et Maintenance industrielle



**Pour toute information  
complémentaire, contactez le SNCT**

92038 Paris La Défense Cedex

Tél : 01 47 17 62 71

Fax : 01 47 17 62 77

@ : [snct@snct.org](mailto:snct@snct.org)

Retrouvez-nous sur le site internet : [www.snct.org](http://www.snct.org)